

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

8 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2015 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des mineurs de retour de Syrie»	3
1.2	Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lancement de la campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil»	3
1.3	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Séjours de rupture»	6
2	Ordre des travaux	7

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des mineurs de retour de Syrie»

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – L'actualité des dernières semaines nous ramène tristement à la réalité du radicalisme. Ma question porte sur les enlèvements parentaux internationaux à destination de la Syrie, et plus spécialement, sur la prise en charge des mineurs à leur retour. Plusieurs cas ont été signalés. J'ai sous les yeux un article paru le 8 mars 2015 sur une famille originaire de Molenbeek: une maman est partie en Syrie avec deux jeunes enfants sans l'autorisation de leur père. Ces mineurs sont en danger dans un environnement belliqueux et sectaire. En plus du danger physique auquel ils sont confrontés sur ces territoires de guerre, le danger psychologique est sans doute plus important encore à travers l'endoctrinement qui les guette, l'isolement social et la perte de repères. Le départ de ces mineurs avec un parent est considéré comme un enlèvement parental international et peut donner lieu à une procédure de rapatriement.

Monsieur le Ministre, combien de cas d'enlèvements parentaux ont-ils été recensés cette année? Combien de retours de ces mineurs en danger dénombre-t-on? Quel est l'état psychologique de ces mineurs à leur retour? Qu'advient-il d'eux si les parents sont dans l'incapacité de les prendre en charge pour cause de détention ou fichage? Quelle prise en charge le secteur de l'aide à la jeunesse leur offre-t-il? Ces mineurs pourraient-ils être fichés eux aussi? Disposez-vous d'un programme de réinsertion sociale pour eux et envisagez-vous de mettre en place un programme adapté de déradicalisation lorsque cela s'avère nécessaire?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Je remercie Mme Nicaise pour sa question et je vous demande de bien vouloir m'excuser pour la brièveté de la réponse que je vais donner.

Vous évoquez en effet, Madame, la prise en charge de mineurs que l'on appelle dans le jargon les *foreign fighters*. Je rappelle qu'actuellement, aucun mineur revenu de Syrie n'a été pris en charge par la protection de la jeunesse. Les rapt parentaux relèvent de la Justice puisque, comme vous le savez, l'Aide à la jeunesse n'est pas systématiquement informée de ces situations, elle n'intervient que lorsque des enfants sont en danger. Je rappelle le caractère supplétif de l'Aide à la jeunesse, comme prévu dans le décret. Si les jeunes étaient en danger, ils seraient pris en charge par le SPJ et placés probablement dans un service d'accueil d'aide éducative (SAAE). Mais j'anticipe puisque, de toute façon, le juge de la jeunesse prendrait cette décision dans le cadre de l'aide obligatoire, forcée et contrainte, et non volontaire et ni consentie.

L'Aide à la jeunesse n'a pas développé jusqu'ici de programme spécifique pour les mineurs qui reviendraient de Syrie avec leurs parents puisque la situation ne s'est pas encore présentée. Je rappelle toutefois que la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage de développer des possibilités de prise en charge pour les personnes concernées par le radicalisme violent. La prise en charge spécifique d'enfants pourrait évidemment faire partie de ces développements si la nécessité s'en faisait sentir.

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Nous ne pouvons évidemment pas rester dans une situation attentiste. Nous devons mettre en place une politique qui nous permettra de faire face à des situations qui risquent de se présenter, selon moi. Il importe donc effectivement d'être prêt à cette prise en charge spécifique.

(Mme Marie-Françoise Nicaise, vice-présidente, prend la présidence)

1.2 Question de Mme Nadia El Yousfi à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lancement de la campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil»

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur le Ministre, avant développer ma question, je souhaiterais vous remercier, au nom de mes collègues, d'avoir informé en priorité la commission du lancement imminent de la campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil.

Comme vous l'aviez promis voici plusieurs mois et annoncé il y a quelques semaines, cette campagne de recrutement a été lancée lundi dernier.

On le sait, les familles d'accueil sont une de vos priorités depuis le début de cette législature. Vous misiez principalement sur deux aspects pour

favoriser ce type accueil: la simplification administrative et une campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil.

Quelques mois seulement après votre prise de fonction, vous avez pris des mesures, demandées de longue date par le secteur, visant à simplifier la vie de ces familles. Ce sujet ayant été abordé à de nombreuses reprises en commission, je ne pense pas qu'il faille réexposer ici toutes les mesures prises.

La campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil devrait faire connaître davantage cette démarche et combler le manque de familles d'accueil. Pouvez-vous nous rappeler à combien s'élèvent le «déficit en familles d'accueil» et le nombre de familles d'accueil que vous espérez trouver grâce à cette campagne?

Comme nous avons pu le découvrir dans les documents que vous nous avez communiqués, la campagne menée en partenariat avec la Fédération des services de placement familial se décline sous différents aspects. Des dépliants, des affiches et des microprogrammes télévisés ont notamment été réalisés.

Concernant les outils papiers, où ceux-ci sont-ils disponibles? Quelle est l'heure choisie pour la diffusion des microprogrammes?

Toujours d'après le communiqué de presse, «la campagne sera menée sur le long terme et relancée à intervalles réguliers». Concrètement, quelle sera sa durée? À partir de quand sera-t-il possible d'évaluer les différents outils afin de les affiner si nécessaire? Cette évaluation est-elle déjà prévue?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Après la conférence de presse que j'ai organisée à l'occasion du lancement de la campagne, j'ai tenu, répondant au souhait qu'avait exprimé Mme Nicaise, à vous informer en primeur – comme vous le rappelez, Madame El Yousfi – sur les différents axes de cette campagne et les outils élaborés à cette occasion: une nouvelle identité graphique et un nouveau slogan («Une aventure humaine formidable! Et pourquoi pas vous?»), des microprogrammes télévisuels diffusés sur la RTBF, un nouveau site internet, un dépliant, une affiche, une page Facebook, etc.

La stratégie qui a prévalu à la construction des microprogrammes diffusés sur la RTBF depuis lundi dernier s'appuie sur trois axes: la sensibilisation, la valorisation et l'incitation. L'accueil familial est actuellement encore trop méconnu du grand public, raison pour laquelle j'ai tenu à ce que cette campagne soit pédagogique et qu'elle se base sur des témoignages. Les familles d'accueil et les enfants accueillis sont en effet le plus à même d'avoir une parole juste à ce sujet. Il était donc très important, à mes yeux, de recueillir ces témoignages pour appuyer la campagne de sensi-

bilisation. Les 20 microprogrammes diffusés quotidiennement du lundi au vendredi sur La Une – de la fin novembre à la mi-décembre, à 18 h 25, et du 11 au 22 janvier à 19 h 25 – présentent ainsi des familles d'accueil qui parlent de leur vécu. Ces capsules abordent différentes thématiques comme la sélection, les questionnements légitimes, les relations avec les parents des enfants accueillis, les différentes formes d'accueil: urgence, court terme, moyen et long terme.

Nous avons également voulu moderniser le site internet www.lesfamillesdaccueil.be qui garde la même adresse, mais a été entièrement restructuré pour offrir une information la plus claire et la plus complète possible. L'ensemble des microprogrammes sera progressivement disponible sur le site. Le nouveau site offre aussi la possibilité de connaître avec précision les différents services de placement familial dans chaque région. Je souligne le partenariat efficace avec la Fédération des services de placement familial autour de cette campagne.

Concernant les outils papier, le dépliant a été tiré à 100 000 exemplaires et l'affiche à 10 000 exemplaires. Ils seront progressivement diffusés par différents canaux. Ils seront d'abord mis à disposition des 17 services de placement chargés de sélectionner les familles. Ils seront également diffusés dans le milieu scolaire et médical – hôpitaux, maisons médicales, cabinets médicaux ou associatifs –, ainsi que dans des services publics comme les administrations communales, les SAJ et les SPJ.

Si la campagne démarre aujourd'hui, elle n'a toutefois pas vocation de s'arrêter dans deux ou trois mois. L'objectif est de la relancer régulièrement tout au long de la législature.

C'est la raison pour laquelle le projet de budget 2016, qui doit être voté demain, prévoit un montant de 147 000 euros au nouvel article budgétaire n° 12.20.14 de la division organique 17 («dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil»). L'objectif, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en réponse à différentes questions, est évidemment de pérenniser cet article budgétaire tout au long de la législature.

Par ailleurs, il conviendra certainement d'attendre un minimum de six mois pour évaluer si la campagne a eu un réel impact sur le nombre de nouvelles familles d'accueil sélectionnées. Si l'on peut obtenir rapidement des informations sur le nombre de visites du site internet ou de mails envoyés, il est plus difficile de recueillir des chiffres sur le nombre d'appels téléphoniques reçus par les services de placement à la suite de cette campagne. Plusieurs services m'ont déjà fait part d'une dizaine de prises de contact, ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreux mois. Quant à savoir si elles déboucheront effectivement sur la sélection de familles, il est trop tôt pour le

dire, d'autant que le délai de sélection, quoique raccourci, varie de quatre à six mois.

Je compte évaluer l'impact de la campagne et affiner, si nécessaire, les outils. La première étape, qui est en cours via tous ces microprogrammes et qui consiste à faire mieux connaître l'accueil familial à partir de témoignages de personnes qui le vivent au quotidien, constitue un passage obligé pour recruter de nouvelles familles. Je n'avais pas mesuré à quel point le concept d'accueil familial était méconnu d'une grande partie de la population.

Quant à l'objectif quantitatif, le simple remplacement des familles qui quittent le processus nous impose de trouver une cinquantaine de familles par an. Au-delà de ce simple renouvellement – déjà difficile à atteindre –, et si l'on veut accroître sensiblement les possibilités d'accueil et limiter les placements en institutions résidentielles, nous devons en trouver le double. Je serais un ministre heureux si l'on parvenait à recruter annuellement entre cent et cent cinquante familles.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler dans le cadre des dispositions qui ont été prises au niveau de la Fédération, j'ai décidé de soutenir un volet spécifique pour l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Nous sommes en train de le développer avec l'ASBL Mentor-Escale, en partenariat avec plusieurs services de placement familial.

Je n'ai pas voulu que l'actuelle campagne de recrutement, qui s'appuie sur ces microprogrammes diffusés à la RTBF, aborde cette question particulière pour éviter de brouiller les messages. Pour trouver des familles susceptibles d'accueillir des MENA, nous avons choisi de réaliser un spot spécifique, en cours d'élaboration. Il sera totalement différent de ce qu'on a pu voir pour les familles d'accueil et contiendra un message général de recherche de familles pour le secteur de l'Aide à la jeunesse.

Il sera diffusé très prochainement en télévision, non pas à la RTBF, mais sur les antennes de l'ensemble des télévisions locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai d'ailleurs signé une convention avec la Fédération des télévisions locales. Par le biais de l'accueil familial, on espère ainsi contribuer à un accueil plus large et plus adapté, notamment pour les MENA.

Comme cela a été signalé dans les différents outils de la campagne, et comme le rappellent les microprogrammes, il n'existe pas de profil type des familles d'accueil. Il s'agit de personnes comme vous et moi. L'accueil familial est une démarche ouverte à tout le monde. Il n'y a aucune condition de revenus, de logement, etc. C'est une question d'envie et de dynamique.

A priori, il n'y a pas de lien entre l'accueil familial et l'adoption. Il peut toutefois arriver que des enfants placés en famille d'accueil finissent

par être adoptés. Mais cela ne relève pas de la seule volonté de la famille d'accueil: il convient en effet que l'enfant soit considéré comme adoptable et que la procédure d'adoption soit menée à son terme.

En ce qui concerne la possibilité pour la famille de choisir l'enfant à accueillir et la décision de privilégier telle ou telle famille, il faut savoir que ce processus se déroule au sein des différents services de placement familial qui, dans le cadre de la sélection des familles, évaluent le projet des candidats à l'accueil. Dans ce cadre, certaines préférences – notamment en termes d'âge ou de sexe – peuvent être exprimées par les candidats.

Enfin, le placement familial d'urgence prévoit une durée particulièrement courte: 15 jours prolongeables d'un mois maximum après évaluation. Il ressort des chiffres du rapport d'activités 2014 du service Accueil familial d'urgence – un des principaux services qui développent ce type d'accueil – qu'une majorité (57 %) des accueils d'urgence durent 45 jours, soit le maximum autorisé. Ensuite, 26 % des enfants retournent chez leurs parents et 26 % des enfants sont orientés vers leur famille élargie.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes. À ce stade, nous ne pouvons que nous féliciter de cette campagne. L'information a été diffusée très largement au-delà des services classiques touchant aux familles d'accueil, que ce soit vers les communes, les services sociaux, etc.

Les microprogrammes forment un outil très dynamique qui touche un maximum de personnes. Les témoignages sont une véritable plus-value pour les familles qui se posent encore des questions sur la façon d'accueillir un enfant: le vécu d'autres familles peut les aider dans la prise de décision, même si les services d'accompagnement jouent également un rôle important.

Nous reviendrons vers vous en temps utile pour en évaluer l'impact.

Quant aux MENA, je comprends qu'il puisse y avoir un spot spécifique, car leurs réalités sont spécifiques. En revanche, j'aimerais savoir pourquoi il ne sera pas diffusé à la RTBF.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Afin de ne pas brouiller le message, car ce sera une campagne totalement différente.

(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence.)

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10 h 40 et est reprise à 10 h 50.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs,

l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.3 Question de M. Gilles Mouyard à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Séjours de rupture»

M. Gilles Mouyard (MR). – Les séjours de rupture s'adressent à des jeunes en situation de danger et/ou délinquants et leur permettent de rompre avec leurs mauvaises habitudes, de découvrir un nouvel environnement et de se reconstruire. Ces séjours sont souvent considérés comme une dernière chance avant un éventuellement placement.

Les jeunes concernés ont entre 13 et 18 ans; 70 % d'entre eux sont judiciairisés, font l'objet d'une aide contrainte ou ont commis un fait qualifié infraction; 30 % sont des jeunes en danger présentant des problèmes multifactoriels.

Actuellement, trois ASBL sont compétentes pour organiser ces séjours à l'étranger. Entre 2012 et 2014, près de 240 jeunes y ont participé.

Tous les acteurs de terrains sont unanimes pour déclarer que ces voyages permettent aux jeunes de rompre avec leurs mauvaises habitudes, de grandir en maturité et de prendre leurs responsabilités. Ils constatent cependant que les mauvaises habitudes reviennent parfois très vite au retour.

Les séjours de rupture coûtent annuellement 850 000 euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles et concerneraient 80 jeunes par an, soit un montant de 10 000 euros par enfant. Or une prise en charge classique – en IPPJ, par exemple – coûterait entre 40 000 et 45 000 euros par enfant et par an. Les séjours de rupture ne reviendraient-ils pas moins chers et ne devrions-nous pas dans ce cas renforcer la politique des séjours à l'étranger?

Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous des séjours de rupture? Disposez-vous d'une analyse sur leur efficacité? Quel est leur taux de réussite? Serait-il possible d'améliorer encore ces séjours?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Les séjours de rupture sont mis en œuvre par le secteur de l'Aide à la jeunesse depuis quelques années. J'aborderai tout d'abord l'évaluation et l'analyse de leur efficacité. Avant de suivre la procédure d'agrément, ces initiatives ont eu le statut de projet pilote. Leur évaluation par l'administration de l'Aide à la jeunesse en 2010 a porté sur la pertinence, sur la conformité et sur l'efficacité du dispositif. Une étude avait également été réalisée à la demande de la ministre Fonck en janvier 2009 par Mme Renonnet avec le soutien de l'ASBL Vent debout. Au terme de cette

évaluation, la ministre avait décidé d'accorder l'agrément à ces services par arrêté. Cette procédure est en cours. Depuis 2010, il n'y a plus eu d'évaluation globale, mais la direction de l'inspection pédagogique remet ses avis lors de la procédure d'agrément.

Globalement, ces séjours sont positifs pour les jeunes pris en charge, mais le moment du retour est très délicat. C'est pourquoi les services attachent beaucoup d'attention à cette «phase de clôture» qui peut durer jusqu'à trois mois. Au cours de cette période, la mission du service mandaté est de travailler à la réinsertion du jeune en prenant en compte les aspects familiaux, scolaires et sociaux ainsi que la mise en place d'un réseau. L'arrêté prévoit que le mandant peut prolonger la deuxième et la troisième phase, c'est-à-dire le séjour de rupture et la phase de clôture, pour une durée maximale de 60 jours. Une évaluation globale et à plus long terme du dispositif n'a pas encore été prévue.

Le séjour de rupture est une séquence de vie d'un jeune qui s'ajoute à d'autres mesures et/ou actions qui peuvent influencer positivement son existence. Une évaluation au terme de la prise en charge est prévue par les services et le mandant, mais elle ne permet pas d'évaluer l'impact du séjour de rupture sur le long terme.

Les coûts d'un séjour de rupture sont moindres que ceux d'un placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Ces derniers peuvent aller de 450 euros en régime ouvert à 500 euros en régime fermé par jeune et par jour.

Pour conclure, j'évoquerai les échecs et leurs causes. Le retour prématuré est-il un échec? Si c'est le cas, sachez qu'ils sont peu nombreux. Les services ont l'obligation d'avertir l'administration des événements graves dont le retour prématuré fait partie. Or l'administration a reçu peu de notifications de ces cas. Les difficultés apparaissent souvent après le retour des jeunes. Dans un premier temps, ils sont souvent très positivement influencés par leur expérience. Les services tentent de tirer parti de cette phase positive, grâce à divers outils, pour développer avec le jeune les ressources personnelles qu'il a découvertes durant son séjour et pour l'aider à construire de nouveaux projets individuels. Le plus souvent possible, la famille y est associée. Ce facteur extrêmement important est pris en compte par les services qui travaillent avec la famille du jeune durant son absence. L'objectif est de faire évoluer la famille afin de faciliter le retour du jeune dans les meilleures conditions.

Un service de rupture a pour mission la prise en charge individuelle du jeune.

Le jeune rompt avec son contexte de vie habituel, il établit de nouveaux repères et expérimente de nouveaux modes de relations interpersonnelles. Lors de cette prise en charge, le

jeune est amené à faire émerger des ressources personnelles nouvelles et à construire de nouveaux projets. Dans tous les projets hors Europe, le jeune est amené à rendre des services à la collectivité.

Les projets pédagogiques des différents services permettent de remplir ces missions. Les jeunes se retrouvent souvent dans des milieux inconnus et perdent leurs repères. Ils composent avec d'autres modes culturels et familiaux et puisent dans leurs ressources personnelles pour y arriver. Ils renforcent leur estime de soi et élaborent leur projet personnel. De plus, ils réalisent que la situation dans d'autres pays est bien plus difficile qu'ici et relativisent leur mal-être.

Pour les jeunes qui ont eu la chance de faire ce séjour, les effets sont globalement positifs. Comme vous l'avez si bien dit, ils ont la chance de bénéficier de cette dernière chance.

M. Gilles Mouyard (MR). – Ce séjour de rupture représente une séquence positive du processus. Ces jeunes découvrent de nouveaux horizons et se retrouvent dans des contextes inconnus, ce qui leur permet parfois d'amorcer une nouvelle dynamique.

Je suis favorable à cette initiative qui devrait être développée si le budget le permet. Ce système doit être évalué en permanence pour être amélioré. La dernière évaluation a eu lieu en 2010. Peut-être devriez-vous faire le point aujourd'hui?

Vous dites que ces ASBL sont en cours d'agrément depuis 2010. Pour pérenniser le dispositif et encourager ces ASBL, ce processus devrait être accéléré. Je suis certain que ces associations travaillent déjà très bien, mais peut-être travailleraient-elles encore mieux si cet accompagnement était reconnu?

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, de M. Georges-Louis Bouchez, intitulée «Campagne Famille d'accueil, une aventure humaine formidable», et de Mme Virginie Gonzalez Moyano, intitulée «Image de Bruxelles», sont retirées.

Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Joëlle Kapompolé, intitulée «Drame des adoptions forcées», et de M. Georges-Louis Bouchez, intitulée «Action de Wallonie-Bruxelles Tourisme en faveur de Bruxelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h.*